

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
ANNÉE 2022**

MAIRE :

Rémunération :	6572.34\$
Allocation des dépenses :	3291.50\$
Total annuel :	9863.84\$

CONSEILLER :

Rémunération :	2193.84\$
Allocation des dépenses :	1097.18\$
Total annuel :	3291.02\$

Sainte-Félicité, ce 12^e jour de janvier 2022.

Yves Chassé, GMA
Directeur général
Secrétaire-trésorier